

Histoire d'un dispositif de passe ; celui de l'EpSF¹

Dans les suites des réunions du week-end du premier et deux octobre², il m'a paru important de revenir sur ce dispositif, afin de re-poser ce que la mise en commun du dispositif de passe a eu comme effet, sur ce dispositif lui-même.

Un dispositif est défini par le Larousse comme un appareil destiné à une mission. Un appareil, c'est dire que celui-ci est composé de plusieurs éléments, un appareil structuré pour qu'il puisse fonctionner. Quand on parle du dispositif de passe, peut-on dire que cet appareil-là est destiné à une mission ?

Et si on répond par l'affirmative à cette question, quelle mission serait assignée à un tel dispositif, dans une École de psychanalyse ?

Le texte de présentation de l'EpSF en sa page 1, indique que ce dispositif permet de nommer les Analystes de l'École. Il précise aussi que l'École a la responsabilité d'éclairer par quelles chicanes se forme le désir de l'analyste. C'est dire combien le dispositif de passe est articulé à l'École.

Comment s'est construit ce dispositif à l'École de psychanalyse Sigmund Freud ?

Un peu d'histoire pour présenter ce dispositif, toujours en vigueur, mais modifié depuis 2000.

C'est, vingt ans après la fondation de l'École freudienne de Paris, et à sa dissolution que sont nées trois autres écoles :

- l'École de la Cause freudienne ;
- l'École freudienne ;
- l'École lacanienne de psychanalyse.

Ce n'est qu'ensuite, que s'est élaboré le dispositif de passe de l'EpSF.

D'où s'origine-t-il, sinon peut-être, comme le relève B. Lemérier³, du désir de S. Freud d'opérer sur le collectif lui-même. Ce désir pousse S. Freud, dès 1908, à demander à tout membre assistant à une réunion psychanalytique, de prendre part à la discussion, ou, plus tard, à demander à tout membre de la société analytique de renouveler régulièrement, son acte d'inscription au groupe.

Ce dispositif de passe ne s'origine-t-il pas aussi du désir de J. Lacan, qui l'inventa, posant que l'analyste devait être requis d'être présent par son acte

¹ Intervention à la réunion publique du Collège de la passe, le 17 novembre 2011 à Bordeaux.

² Il s'agit de la réunion du Collège et de la réunion interne de l'EPSF.

³ B. Lemérier, « Sur la formations des analystes », *Carnets* de l'EPSF, n° 33, 2001, p. 59.

jusqu'au dernier moment de la fin de la cure, comme nous le rappelle D. Yankelevich⁴.

Dire quelque chose de ce moment de passage dans la cure permet la transmission d'un savoir inédit, pour chaque passant. C'est ce savoir-là, qui est recueilli par le dispositif de passe, qui trace ainsi, qu'il y a eu de l'analyste. Qu'un dispositif soit ce lieu de repérage, élaboré par des analystes, sert l'École qui l'accueille en son sein. Encore faut-il que ce lieu soit conçu de telle façon qu'il permette l'entendu d'une passe, ce moment de dire, pour reprendre F. Bresch⁵, d'un passage de l'analysant à l'analyste, dans ce temps où le passant s'interroge sur son pourquoi devenir analyste.

C'est du partage d'une réflexion collective de quatre ou cinq années, qu'est née l'EpSF. De l'expérience retirée des écoles qu'ils ont traversées, plusieurs analystes ont posé, en 1994, les bases du dispositif destiné à accueillir les passes à venir, à l'EpSF, c'est-à-dire à permettre :

- que de l'école puisse se produire,
- qu'une transmission de savoir soit possible.

Ce dispositif est donc constitué de deux passeurs, d'un cartel de passe.

En 1994 et jusqu'en 1999, les deux passeurs étaient tirés au sort, parmi ceux désignés par des analystes de l'EpSF. Le cartel de passe était tiré au sort lui aussi, mais au sein du Collège de la passe de l'École. Ce Collège, étant lui-même composé d'analystes désignés par les derniers A.E. nommés par la passe.

C'est cette structure, passeurs, cartel de passe, qui constitue le dispositif de passe, dispositif articulé à l'École par le biais du Collège de la passe.

Le passant qui s'offre à la passe et tente d'élaborer quelque chose de sa cure, y rencontre le collectif de l'École, sans le savoir consciemment, mais avec un désir d'adresse pour cette élaboration.

Autrement dit, cette élaboration, il l'effectue pour lui-même, mais pas seulement.

Il l'adresse à d'autres, d'autres-passeurs, d'autres-analystes de ses passeurs, d'autres-analystes dans le cartel de passe, d'autres encore au-delà, en cas de nomination.

Par sa Proposition d'octobre 1967, J. Lacan voulait déjà en savoir un peu plus sur ce qui pousse quelqu'un à devenir analyste, et sur ce que pouvait produire ce dispositif, comme effet, sur le groupe.

En 2000, le dispositif de l'EpSF est devenu commun à l'EpSF et à l'APEP, le modifiant de fait.

La structure du dispositif, passeurs, cartel de passe, n'a pas changé.

Alors, qu'est-ce qui a été modifié ?

⁴ D. Yankelevich, « Le dispositif de la passe et différentes versions d'École », *Carnets de l'EPSF*, n° 49, 2004, p. 21.

⁵ F. Bresch, « Particularités du dispositif et temps de passe... », *Carnets de l'EPSF*, n° 52-53, 2005, p. 9.

Le dispositif est devenu hétérogène :

– l'origine des passeurs n'est plus la même, puisque ceux-ci peuvent être depuis, désignés, soit par des analystes de l'EpSF, mais aussi par des analystes de l'APEP ;

– le nombre des analystes composant le Collège de la passe et l'École dont ceux-ci sont issus a également changé : le nombre des analystes composant le Collège de la passe est plus important. Par ailleurs, le Collège rassemble des analystes des deux associations. Ce qui amène les A.E. à désigner les analystes d'un Collège, devenu commun ;

– les A.E. qui ont la responsabilité de désigner les analystes du Collège ont le choix parmi les analystes inscrits comme tels ou non, dans l'annuaire de l'EpSF, et parmi les membres inscrits sur l'album des membres de *la lettre lacanienne*. Sur cette liste, aucune mention n'apparaît pour signaler qui se déclare analyste.

La démarche est donc différente selon que les A.E. décident de contacter un membre de l'une ou l'autre des écoles, en vue d'une désignation.

Le cartel de passe peut désormais être mixte en fonction du tirage au sort qui est effectué, c'est-à-dire, composé d'analystes des deux écoles.

Deux analystes forment le secrétariat de la passe et non plus un seul, ce qui implique un travail commun pour penser le secrétariat, recevoir les demandes de passe, faire tirer au sort les passants et tirer au sort les membres du cartel de passe.

Les A.E. analystes de l'École nommés, peuvent s'inscrire dans une ou l'autre des deux associations. Là encore, le choix offert modifie pour l'A.E. la perspective d'avenir de l'inscription de son travail dans un lieu. Question, au-delà de cette inscription : peut-il présenter un travail dans un lieu autre que l'école dans laquelle il s'inscrit ?

Autre conséquence de la mise en commun du dispositif à deux associations : la transformation de l'association QUEP en APEP dans un premier temps, puis, la transformation de l'APEP en une école, à l'inscription d'un premier A.E. : *la lettre lacanienne, une école de la psychanalyse*.

Pour résumer, on peut dire que les effets de la mise en commun du dispositif de passe sont nombreux et complexes :

- cela a introduit de l'autre ;
- cela a élargi l'horizon de l'EPSF ;
- cela a permis de nouer des liens de travail ;
- cela a transformé les associations ;

– cela a permis de comparer des positions d'École, de noter les spécificités, les différences au niveau des associations, de travailler celles-ci : fonction des A.E., place des présidents, travail des membres, accueil des nouveaux membres, publications, rôle du Collège de passe...

Aujourd'hui, le maintien au sein du Collège de la passe des analystes membres de *la lettre lacanienne*, la poursuite de l'expérience commune d'un dispositif de passe malgré les remous institutionnels dans l'École, et également l'espace offert par l'a-troisième, permettent de vérifier qu'un désir de savoir persiste, au niveau de cette expérience de passe commune.

Il est à noter également que le souhait du maintien d'un dispositif commun de passe est exprimé, tant au niveau des analystes siégeant au Collège de la passe que du groupe des neuf, mais aussi des quelques autres dans cette mouvance et des membres de l'EpSF.

Que des propositions soient émises par C. Drouet, G. Hubé, J. Le Brun, F. Samson et d'autres encore, en vue de la poursuite d'un dispositif s'appuyant sur une communauté analytique, communauté analytique en lien avec le dispositif, dont l'hypothèse a été posée par A. Staricky, apportent de la recherche, donc de l'invention, et sont témoin d'un désir.

Même si les modalités en vue de la poursuite de ce dispositif ne sont pas définies à l'heure actuelle, que nous ignorons quelle forme prendra ce projet, force est de constater qu'ouverture il y a.

Je retiendrai l'hypothèse posée dans le texte de présentation de l'annuaire de l'EpSF pour questionner comment le fait que l'A.E. nommé par le dispositif d'une école ne soit pas seulement A.E. de cette école, pourrait-il influencer sur cette situation difficile ?

Pour ma part, je dirai que l'écart qui existe entre l'inscription dans une école de psychanalyse et les liens de travail qui se créent entre les analystes d'une école, et au-delà, dans le champ analytique, au fur et à mesure de l'avancée du travail de chaque un, est de nature à éclairer le désir d'analyste, duquel il nous faut nous orienter, comme le soutient J. Fortunato.